L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 MAI 1891.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Deuxième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, du 2me district paroisse d'Orléans. 16 mai 1891.

Conformément à la section 63, loi 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le deuxième district, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes de 1890, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, SAMEDI 20 juin 1891. Nombre de ces propriétés délinquentes ont déjà, avant la dite vente, été annoncées et continueront à l'être dans ce journal, conformément à la loi. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

THOMAS DUFFY,
Collecteur de Taxes d'Etat Deuxième District, paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1891.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 20ème jour de Juin A. D. 1891, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1890, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 décembre 1890, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de la dite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

ADAMS, LIONEL—
Taxe de 1890, montant à.......$21 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......3 50
Total.......$24 50
1 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, Villeré et Ste-Anne, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 168, mesurant 51 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Dumaine, sur 127 pi de 10 pouces 5 lignes de profondeur.

ADAMS, LIONEL—
Taxe de 1890, montant à.......$39 00
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......6 50
Total.......$45 50
2 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Remparts, St-Anne et [?], désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 114 mesurant 3[?] pieds 8 pouces 8 lignes de face à la rue Remparts sur 105 pieds 1 ligne de profondeur, formant l'encoignure des rues Remparts et Dumaine.

ADER FRANÇOIS—
Taxe de 1890, montant à.......$4 35
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......73c
Total.......$5 08
4 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Rochéblave et Ste-Anne, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 371 mesurant 58 pieds de face à la rue Dumaine sur 132 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Dumaine et Dorgenois.

BAUER, JOHN—
Taxe de 1890. Montant à.......$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 20
Total.......$15 40
5 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St-Philippe, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 48, mesurant 2[?] pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, JOSEPH H—
Taxe de 1890, montant à.......30c
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......03c
Total.......33c
7. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat, St-Louis et Conti, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'ilet No 594 mesurant 60 pieds de face à la rue Olympia sur 150 pieds de profondeur.

EAULIEU, JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$10 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 80
Total.......$12 60
8 Un ilet de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Dupré, Gayoso, l'avenue Washington et la rue St-John, désigné comme ilet No 382.

BEAULIEU, JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 0[?]
Total.......$7 [?]0
Quatre lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Washington et Hagan, les rues Rendon et Lopez, la Grande Route St-Jean et la rue Esplanade, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, dans les ilets Nos 436, 410 et 467 le lot No 1 mesurant 72 pieds 10 pouces de face à l'avenue Washington sur 67 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne et 90 pieds 5 pouces et 3 lignes sur l'autre; les lots No 2, 3 et 4 mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington sur 9[?] pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne et 118 pieds 9 pouces et 3 lignes sur l'autre.

BRIFFOT, ALPHONSE—
Taxe de 1890, montant à.......$9 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 50
Total.......$10 50
10. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Robertson Esplanade et Quartier, désigné comme lot No 8, dans les ilets Nos 174 et 175, mesurant 2 pieds de face au Chemin du Bayou sur 119 pieds de profondeur sur une ligne et 129 pieds sur l'autre et 29 pieds dans le fond.

BOHNER, Vve VAL—
Taxe de 1890, montant à.......$7 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 20
Total.......$8 40
12 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Johnson et St-Pierre, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 251, mesurant 64 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 128 pieds de profondeur.

BORDE, ALEX—
Taxe de 1890, montant à.......$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......30c
Total.......$2 10
14 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues St-David, St-Pierre et Orléans, désigné comme ilet No 54[?].

BONGIORNO S. et F. et PAPELLA B.—
Taxe de 1890 montant à.......$7 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 30
Total.......$9 10
15 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Villeré, Marais et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 164, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Pierre sur 56 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues St-Pierre et Villeré.

BRUSTIER, Mme D—
Taxe de 1890, montant à.......$4 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......70c
Total.......$4 90
17 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et St Anne, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 268, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 70 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Johnson.

BURTHE FRANÇOIS P.—
Taxe de 1890, montant à.......$5 40
Taxe de Levée, district d'Orléans pour 1890.......90c
Total.......$6 30
18 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Galvez et Dumaine, désigné comme partie du lot No 1 dans l'ilet No 281 mesurant 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue St Anne, sur 109 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro.

CAMERON, Mme MALCOLM—
Taxe de 1890, montant à.......$2 25
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......38
Total.......$2 63
19. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues White, Dupré et Conti, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 368, le lot No 4 mesurant 31 pieds 7 pouces de face au Canal Carondelet sur 107 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur une ligne et 109 pieds 3 pouces sur l'autre; le lot No 5 mesurant 31 pieds 7 pouces de face au Canal Carondelet sur 109 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne et 110 pieds 6 pouces et — lignes sur l'autre ligne.

CAZENAVE, MARIE A.—
Taxe de 1890, montant à.......$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 20
Total.......$15 40
20. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Robertson et Ursulines, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 176, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur 270 pieds de profondeur.

CASTANEDO, Mme J. A—
Taxe de 1890, montant à.......$7 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 20
Total.......$8 40
21 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Hôpital et Ursulines désigné comme lot 8 ou partie du lot No 1 dans l'ilet No 234 mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur sur 98 pieds et 8 1/2 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds 3 pouces sur l'autre ligne.

CASTANEDO, Vve J. A—
Taxe de 1890 montant à.......$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......60c
Total.......$4 20
22 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Ursulines et Hôpital, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 292, mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur.

COUTURIE, AMEDEE—
Taxe de 1890, montant à.......$48 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......8 00
Total.......$56 00
24 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Bienville et Douane, désigné comme lot No. 6, dans l'ilet No 39 mesurant 28 pieds de face à la rue Decatur sur 215 pieds 1 pouce de profondeur.

DALFERES, JOS et CLEMENTINE—
Taxe de 1890, montant à.......$2 25
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......38
Total.......2 63
25 Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Bellechasse, Dumaine et St-Philippe, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 dans l'ilet No 398, mesurant chaque 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur.

DURIEU, ARTHUR—
Taxe de 1890, montant à.......$49 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......8 20
Total.......$57 40
26. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Olympia, St-Patrick, Canal et Douane, désigné comme 24 lots dans l'ilet No 598, mesurant 313 pieds de face à la rue Canal sur 314 pieds de profondeur.

DUFOUR, ALBERT—
Taxe de 1890 montant à.......$33 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......5 50
Total.......$38 50
27 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Royale, Bourbon et Conti, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 64, mesurant 3[?] pieds 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 113 pieds de profondeur.

ETERNOD, EUGENE—
Taxe de 1890, montant à.......$10 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 80
Total.......$12 60
28 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Conti, Decatur, Chartres et Bienville, désigné comme partie du lot No 15 dans l'ilet No 29, mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Conti sur 63 pieds 9 lignes de profondeur.

GAUDIAN, HERMAN—
Taxe de 1890, montant à.......90c
Taxe de levée, district, d'Orléans, pour 1890.......15c
Total.......$1 05
35. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Pierce, St-Pierre et Toulouse, désigné comme lot No — dans l'ilet No 524, mesurant 50 pieds de face à l'avenue Carrollton, sur 158 pieds de profondeur sur une ligne et 49 pieds sur l'autre.

GALEY, JAMES C—
Taxe de 1890, montant à.......$5 10
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......85
Total.......$5 95
36 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues St Philippe, Galvez, Miro et Ursulines, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 286, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

GIRARDEY, Mlle E.—
Taxe de 1890, montant à.......90c
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......15
Total.......$1 05
37 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Canal et Douane, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 452, mesurant 62 pieds 10 pouces 6 lignes de face à l'avenue Hagan sur 154 pieds 6 lignes de profondeur.

GIRARDEY, Mlle E.—
Taxe de 1890, montant à.......$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 00
Total.......$7 00
38 Huit lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Canal, Douane et Rendon, désignés comme lots Nos 7 à 14 dans l'ilet No 452 mesurant chaque 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Canal sur 11[?] pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Canal et l'avenue Hagan.

GIRARDEY, Mlle E.—
Taxe de 1890, montant à.......90
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......15
Total.......$1 05
39 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Douane, les avenues Canal et Hagan, désignés comme lots Nos 17 et 18 dans l'ilet No 452, mesurant 62 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Rendon sur 154 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

GIRARDEY, SUC de C. E.—
Taxe de 1890, montant à.......$ 45
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......08
Total.......53
40 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Douane, les avenues Canal et Hagan, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 452, mesurant 54 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Rendon sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

GIRARDEY, SUC de C. E.—
Taxe de 1890, montant à.......$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......30c
Total.......$2 10
41 Six lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Douane, Rendon, les avenues Canal et Hagan désignés comme lots Nos 20 à 25 dans l'ilet No 452, mesurant 195 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Rendon.

GIRARDEY, Mme E—
Taxe de 1890, montant à.......$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......20c
Total.......$1 40
42. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 306, mesurant 32 pieds de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur.

GIRARDEY, Mme E—
Taxe de 1890, montant à.......$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......20
Total.......$1 40
43. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 306, mesurant 32 pieds de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur.

JACOB, CHRISTIAN—
Taxe de 1890, montant à.......$10 80
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......1 8[0]
Total.......$12 6[0]
46. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourbon et Douane, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 68, mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 65 pieds de profondeur.

JACOB, CHRISTIAN—
Taxe de 1890, montant à.......$18 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......3 00
Total.......$21 00
47 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourbon et St-Pierre désigné comme lot No 14, dans l'ilet No 72, mesurant 60 pieds de face à la rue Dauphine sur 36 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Dauphine et Toulouse.

JACOB, CHRISTIAN—
Taxe de 1890, montant à.......$19 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......3 30
Total.......$23 10
48 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Conti Dauphine et Bienville, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 92, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourgogne sur 50 pieds de profondeur.

LAFONTAINE, C—
Taxe de 1890, montant à.......$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......30c
Total.......$2 10
51 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Galvez, St-Anne et Johnson, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 268, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans, sur 78 pieds 10 pouces de profondeur.

LABEAUD, HENRY et PIERRE—
Taxe de 1890, montant à.......$4 20
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......70c
Total.......$4 90
52. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Galvez, Ste-Anne et Johnson, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 268, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 74 pieds de profondeur.

LAMOTHE, Mlle CLEMENTINE—
Taxe de 1890, montant à.......$13 20
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 20
Total.......$15 40
53 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Ursulines, Dauphine et Hôpital désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 78 mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur.

LACOSTE, EMILE JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......60
Total.......$4 20
54 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Ursulines et Hôpital désigné comme partie du lot No 19, dans l'ilet No 315, mesurant 43 pieds de face à la rue Rocheblave sur 96 pieds de profondeur sur une ligne et 96 pieds 10 pouces 3 lignes sur l'autre.

LECONTE, J. B. et R. G—
Taxe de 1890, montant.......$16 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 80
Total.......$19 60
55. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et St-Louis, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 98, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 64 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur.

LEAHY, Vve MARY—
Taxe de 1890, montant à.......$3 60
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......60c
Total.......$4 20
56. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Dauphine, Ursulines et Bourbon, désigné comme partie du lot No 1 dans l'ilet No 79 mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 32 pieds de profondeur.

LESSEPS, ALEXANDRE ANDRE—
Taxe de 1890, montant à.......$18 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......3 00
Total.......$21 00
58 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Quartier, Johnson et Hôpital, désigné comme partie du lot No 13 dans l'ilet No 263, mesurant 119 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 161 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne et 202 pieds 9 pouces 5 lignes sur l'autre ligne.

LESSEPS, ALEXANDRE—
Taxe de 1890, montant à.......$3 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......50
Total.......$3 50
59. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Galvez et Quartier, désigné comme lot No 16, dans l'ilet No 263, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 94 pieds de profondeur.

LOMBARD, J et D. HAGERTY—
Taxe de 1890, montant à.......60c
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......10c
Total.......70c
61 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné comme le lot du centre de l'ilet No 251 mesurant 30 pieds de face du côté le plus près du Canal Carondelet sur 180 pieds de profondeur et de largeur.

LORENZO, HENRIETTA—
Taxe de 1890, montant à.......$17 40
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 90
Total.......$20 30
62 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Liberté, Marais et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 145, mesurant 29 pieds 10 pouces de face, à la rue Ursulines sur 120 pieds 5 1/2 pouces de profondeur.

MANSION, JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$24 00
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......4 00
Total.......$28 00
64. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St-Claude, Liberté et St-Claude, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 139 mesurant 54 pieds de face à la rue Ursulines sur 128 pieds de profondeur.

MARTENSTEIN, Mme A—
Taxe de 1890, montant à.......$12 00
Taxe de levée district d'Orléans pour 1890.......2 00
Total.......$14 00
65. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, St-Philippe, Dumaine et Royale, désigné comme lot No 1[?] dans l'ilet No 57, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur.

MANIST, MANUEL—
Taxe de 1890, montant à.......90c
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......15c
Total.......$1 05
66 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, White, Broad et St-Philippe, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 371, mesurant 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur.

MANIST, MANUEL—
Taxe de 1890, montant à.......$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......25c
Total.......$1 75
67 Seize lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dupré, Gayoso et la Promenade Carondelet, désignés comme lots Nos 1 à 16, dans l'ilet No 393; les lots Nos 1 à 4 mesurant chaque 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 102 pieds de profondeur le lot No 1 formant l'encoignure des rues Toulouse et Gayoso; les lots Nos 5 à 9 mesurant chaque 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 96 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur le lot No 9 formant l'encoignure des rues Toulouse et Dupré; le lot No 10 mesurant 31 pieds, 7 pouces 1 ligne de face à la Promenade Carondelet sur 96 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré; les lots Nos 11 à 16 mesurant chaque 31 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la Promenade Carondelet sur 102 pieds de profondeur.

MARIONNEAUX, Vve EMMA—
Taxe de 1890, montant à.......$10 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 80
Total.......$12 60
68 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Hôpital, Prieur et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 233, mesurant 54 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Roman et Hôpital.

MOORE, JOHN T. Jr.—
Taxe de 1890, montant à.......$13 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......2 30
Total.......16 10
69 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Prieur, Orléans et Johnson, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 263, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 78 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Prieur.

MONSSEAUX, P. H.—
Taxe de 1890, montant à.......$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 00
Total.......$7 00
70 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Miro et St-Philippe, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 293, mesurant 60 pieds de face à la rue Ursulines sur 120 pieds de profondeur.

MUELLER, Mme FREDERICK—
Taxe de 1890, montant à.......$3 30
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......55
Total.......$3 85
71. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 13, dans l'ilet No 309, mesurant 2[?] pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave sur 114 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur.

NASH, S. L—
Taxe de 1890, montant à.......$3 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......50
Total.......$3 50
72 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Lopez, Gayoso, Sacedo, Live Oak et St-Philippe et la Réserve, Blanc, désigné comme lot No —, dans l'ilet No 409 1/2, mesurant 184 pieds de face à la rue Ursulines 54 pieds de face à la rue St-Philippe sur 301 pieds de profondeur sur une ligne et 320 pieds sur l'autre.

N. O. GERMAN AMERICAN H & B. ASSOCIATION—
Taxe de 1890, montant à.......$10 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 80
Total.......$12 60
73 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Prieur, Johnson et Dumaine, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 254, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 110 pieds de profondeur.

NEWBAUER, HENRY—
Taxe de 1890, montant à.......$9 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 50
Total.......$10 50
74 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Roman, Prieur et Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 239 mesurant 47 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Roman.

PERSEVERANCE ROWING CLUB—
Taxe de 1890, montant à.......$3 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......50
Total.......$3 50
75. Améliorations dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Nouveau Canal connues comme Perseverance Rowing Club.

PILLOT MARIE C.—
Taxe de 1890, montant à.......$24 00
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......4 00
Total.......$28 00
76. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Esplanade, Marais, Quartier et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 172 et 173, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Villeré et Esplanade.

POWLES, Vve MARY—
Taxe de 1890, montant à.......$1 80
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......30
Total.......$2 10
77 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne Miro, Orléans et Tonti, désigné comme lot No —, dans l'ilet No 296, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur.

REYNOLDS, Mme MARGARET—
Taxe de 1890, montant à.......45c
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......08c
Total.......53c
79 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Helena, Douane et le Chemin de la Métairie, désigné comme un lot dans l'ilet No —, mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à l'avenue Bienville sur 143 pieds de profondeur.

REYNOLDS, Mme MARGARET—
Taxe de 1890, montant à.......90c
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......15c
Total.......$1 05
80. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Helena, Douane et le Chemin de la Métairie, désignés comme deux lots dans l'ilet No 630, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Bienville sur 120 pieds de profondeur.

RODI, Vve ANTONIO—
Taxe de 1890, montant à.......$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......1 00
Total.......$7 00
81. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 13, dans l'ilet No 198, mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur.

RODI, Vve ANTONIO—
Taxe de 1890, montant à.......60
Taxe de levée, district d'Orléans, pour 1890.......10
Total.......70
82. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 12, dans l'ilet No 198, mesurant 7 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur 31 pieds de profondeur.

SAMBOLA, J. Sr.—
Taxe de 1890, montant à.......$72 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......12 00
Total.......$84 00
88 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, St-Philippe, Chartres et Ursulines, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 20, mesurant 50 pieds de face à la rue Decatur sur 180 pieds de profondeur.

SEBANTINE, JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$3 25
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......[?]
Total.......$3 [?]5
89. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Jean, St-Philippe, Ursulines, l'avenue Hagan et le Bayou St-Jean, désigné comme lot No 5 dans les ilets Nos 464 et 465 mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue St-Jean sur 1o1 pieds de profondeur.

SURGI, Vve LOUIS—
Taxe de 1890, montant à.......$6 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......80
Total.......$6 80
90. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Robertson, Esplanade et Quartier, désigné comme lot No 5 dans les ilets Nos 174 et 175 mesurant 32 pieds de face au Chemin du Bayou sur 116 pieds de profondeur.

STURCKEN, SUC. DE H. F.—
Taxe de 1890, montant à.......$27 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......4 50
Total.......$31 50
91 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Liberté et St Louis, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 154, mesurant 100 pieds de face à la rue Conti sur 128 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Marais.

STURCKEN, SUC. DE H. F.—
Taxe de 1890, montant à.......$21 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......3 50
Total.......$24 50
92 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Marais, Conti et Liberté, désigné comme lot No 17, dans l'ilet No 154, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 128 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues St Louis et Marais.

TERCOURT, ETIENNE—
Taxe de 1890, montant à.......$3 75
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......63
Total.......$4 38
93 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 298, mesurant 30 pieds de face à la rue Miro sur 2[?]5 pieds de profondeur.

VIGNES, JOSEPH—
Taxe de 1890, montant à.......$54 00
Taxe de levée district d'Orléans pour 1890.......9 00
Total.......$63 00
96. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Douane, Bienville et Clinton, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 7, mesurant 24 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur 108 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne et 112 pieds sur l'autre ligne, formant l'encoignure des rues Decatur et Douane.

VOORHIES, MARTIN—
Taxe de 1890, montant à.......$30 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......5 00
Total.......$35 00
97 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Bourbon, Dumaine et Dauphine, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 76 mesurant 60 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

WEBER, AXIL—
Taxe de 1890, montant à.......$99 00
Taxe de levée, district d'Orléans pour 1890.......16 50
Total.......$115 50
98 Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Bienville, Clinton et Douane, désignés comme lots Nos 14 à 14 dans l'ilet No 7, mesurant 75 pieds de face à la rue Decatur sur 78 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Decatur et Bienville.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être achetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

THOMAS DUFFY,
Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 6me jour de Juin A. D. 1891, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1887, inclusivement y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement des dites années et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci dessous.

ANDERSON LEGEY—
51. Pour taxes de ville de l'année 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 9 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$52 07
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désignée comme partie du lot No 1 dans l'ilet No 910, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Célestine et Joséphine, mesurant 1[?] pieds de face à la rue St-Antoine sur 123 pieds de profondeur, sur la rue Célestine et formant l'encoignure des rues St-Antoine et Célestine.

ADAMS P. W.—
53 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 9 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$52 08
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 1026, borné par les rues Français, Génie, Célestine et Union, mesurant 61 pieds de face à la rue Célestine, sur 134 pieds de profondeur.

AGNELLY, FERDINAND OU MARTIN—
75. Pour taxes de ville des années 1880, $12 74; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à.......$71 96
Quatre lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 1531, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant comme suit: le lot No 1 mesurant 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 3 et 4 mesurant 66 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; et le lot No 5 mesurant 66 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur.

AGNELLY, FERDINAND OU MARTIN—
76. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à.......$54 63
Sept lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant comme suit: le lot No 7 mesurant 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 8 et 9 mesurant 125 pieds de face à la rue Dupré, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Onzaga et White et mesurant 158 pieds de face à la rue Onzaga, sur 123 pieds de profondeur sur la rue White; les lots Nos 12 et 13 mesurant 62 pieds de face à la rue White, sur 150 pieds de profondeur; et le lot No 14 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant 29 pieds de face à la rue Onzaga, 46 pieds dans le fond, sur 69 pieds de profondeur sur une ligne et 143 pieds sur l'autre.

AGNELLY, MARTIN—
77 Pour taxes de ville des années 1885, $6 06; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à.......$1[?] 14
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'ilet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, White, Onzaga et Dupré, mesurant 63 pieds de face à la rue White, sur 169 pieds de profondeur.

AGNELLY, MARTIN—
78. Pour taxes de ville des années 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à.......$32 90
Cinq lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'ilet No 1532 borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 155 pieds de face à la rue Onzaga sur 126 pieds de profondeur sur la rue White, formant l'encoignure des rues Onzaga et White.

AGNELLY, MARTIN—
79 Pour taxes de ville des années 1885, $5 08; 1886, 4 04; 1887, 4 04.
Montant à.......$13 16
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot A dans l'ilet No 1532 borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré, et mesurant 60 pieds de face à la rue Onzaga sur 100 pieds de profondeur sur la rue Dupré.

AGNELLY, MARTIN—
80 Pour taxes de ville de l'année 1885, $12 70; 1886, 10 10; 1887, 6 06.
Montant à.......$28 86
Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 7[?] pieds de face à la rue Dupré sur 133 pieds de profondeur.

AGNELLY, MARTIN—
81. Pour taxes de ville des années 1885, $7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$19 74
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21, dans l'ilet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 63 pieds de face à la rue Dupré, sur 149 pieds de profondeur.

ACHMANN OR ASHMANN, J.—
154. Pour taxes de ville des années 1881, $5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$46 61
Un ilet de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 237, faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

ADER, F.—
167. Pour taxes de ville des années 1881, $14 27; 1882, 25 40; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à.......$109 31
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 323, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Rocheblave et St-Anne, mesurant 58 pieds de face à la rue Dumaine, sur 132 pieds de profondeur.

ADLER EDWARD—
203 Pour taxes de ville des années 1882, $50 00; 1884, 80 00; 1885, 106 68; 1886, 84 84; 1887, 84 84.
Montant.......$436 36
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'ilet 159 borné par les rues Delord, Magazine, Poeyfarre et Camp, mesurant 25 pieds de face sur la rue Delord, sur 124 pieds de profondeur.

AUGENE ou AUGENI, ANDRE—
244 Pour taxes de ville des années 1885, $7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$19 74
Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 dans l'ilet No 1532, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, White et Dupré, mesurant 99 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 126 pieds de profondeur.

AVETON, ALPHONSE—
280. Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 10 10.
Montant à.......$20 20
Cinq lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8, 9 et 10 dans l'ilet No 356, bornés par les rues Dumaine, Broad, White et Ste-Anne, mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur.

BAGNATO, ROSARIO—
383. Pour taxes de ville des années 1880, $16 39; 1881, 28 50.
Montant à.......$44 87
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 495, borné par les rues Perdido, Prieur, Poydras et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 117 pieds de profondeur.

BEARD, C. C.—
425. Pour taxes de ville des années 1880, $6 56; 1881, 6 70; 1882, 11 90; 1883, 46 00; 1884, 60 00; 1885, 76 20.
Montant à.......$209 36
Une portion de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme ilots Nos 698 et autres, étant 1/8 d'un mur ou de terre à l'arrière du faubourg Plaisance, le tout contenant 22 19/100 d'acres, étant la portion supérieure de la section 8, township B, courant 11 est.

BONNET, E. L. K.—
461. Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 45; 1882, 6 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05.
Montant à.......$37 34
Quatre lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 1507 borné par les rues Habana, Warsaw, Law et Hope, mesurant 120 pieds de face à la rue Habana, sur 128 pieds de profondeur.

BRINKMAN, ERNEST SUC.—
604. Pour taxes de ville des années 1883, $11; 1884, 14; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à.......$87 22
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 24, borné par les rues Mandeville, Espagne, Pierre et Decatur, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

BAKER JOHN, JR.—
615. Pour taxes de ville des années 1880, $6 11; 1881, 8 92; 1882, 15 84; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10.
Montant à.......$66 71
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 8 ou 7, dans les ilets Nos 1 et 144, bornée par les rues [?] St Ferdinand, Montégut et Royal, mesurant 60 pieds de face à la rue Montégut sur 155 pieds de profondeur.

BARES, FRANÇOIS—
526. Pour taxes de ville de l'année 1880, $15 57; 1883, 50 00; 1884, 50; 1885, 20 40; 1886, 20 2[?].
Montant à.......$160 17
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No 459, borné par les rues Marais, Reynes, Forstall et Urquhart, formant l'encoignure des rues Marais, Reynes, mesurant 140 pieds de face à la rue Marais sur 121 pieds de profondeur sur la rue Reynes.

BARES, FRANÇOIS—
527 Pour taxes de ville des années 1883, $60; 1884, 60; 1885, 76 20; 1886, 60 60; 1887, 60 60.
Montant à.......$317 40
Une portion de terre, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme ilet No 427, borné par les rues Egant, Andry, Marais et St Lanté, étant un morceau de terre de 2 arpents de face sur 85 arpents de profondeur.

BARES, FRANÇOIS—
528 Pour taxes de ville des années 1883, $5 00; 1884, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05.
Montant à.......$21 40
Cinq lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No 547, borné par les rues Reynes, Forstall, Villeré et Urquhart, formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, et mesurant 140 pieds de face à la rue Reynes sur 120 pieds de profondeur sur la rue Urquhart.

BRADICH, HENRY—
529 Pour taxes de ville des années 1880, $6 46; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6 00; 1884, $6 00; 1885, 7 62; 1886, 6 06.
Montant à.......$46 02
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 479, borné par les rues Marais, Piété, Urquhart et Désiré, mesurant 24 pieds de face à la rue Marais sur 121 pieds de profondeur.

BOTHMAN, JOSEPH—
531 Pour taxes de ville des années 1880, $18 21; 1881, 17 84; 1882, 31 7[?]; 1884, 29; 1885, 25 40.
Montant à.......$113 20
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'ilet No 492, borné par les rues Marais, Espagne, Mandeville et Urquhart, formant l'encoignure des rues Marais et Espagne mesurant 30 pieds de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur sur la rue Espagne.

SALICANE, C. M.—
536 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10 00; 1884, 10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à.......$86 81
Quatre lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, dans l'ilet No 613, borné par les rues Musique, Washington, Villeré et Robertson, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Musique sur 97 pieds de profondeur.

BUXLER, PETER, J. MICHEL & PETER BUSCHER—
565. Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 45; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$43 40
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 22, mesurant 1 arpent de face au Chemin Gentilly sur le côté droit de la ville, sur 20 arpents de profondeur.

BLANC ou BLANCE Mme J. F.—
642. Pour taxes de ville des années 188[?], $54; 1881, 5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 63; 1886, 6 0[?].
Montant à.......$46 [?]2
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 2248 borné par les rues Solen, Français, Union et le Chemin de Gentilly, mesurant 54 pieds de face à la rue Solen, sur 154 pieds de profondeur.

BEHAN, R. RICHARD—
656. Pour taxes de ville de l'année 1880.
Montant à.......$21 85
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans les ilets Nos 165 et 182, borné par les rues Ste Marie, Laurel Constance et Félicité, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, RICHARD H.—
783 Pour taxes de ville des années 1880, $72 84; 1881, 35 68; 1882, 63 50; 1883, 90 00; 1884, 90 00; 1885, 139 70; 1886, 111 10; 1887, 111 10.
Montant à.......$713 92
En moins payé en à compte de taxe pour 1880, 12 juillet 1882.......36 42
Balance due.......$677 50
Une portion de terre dans le 1er district de la ville Nlle Orléans, désigné comme 1/2 de triangle ou ilet No 12 A, borné par les rues Front, Water et Robin.

BROWN, RICHARD H—
784. Pour taxes de ville des années 1883, $160 00; 1884, 160 00.
Montant à.......$320 00
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 191 borné par les rues Thalie, Melpomène, Prytanée et St Charles, mesurant 50 pieds de face à la rue Thalie sur 256 pieds de profondeur.

BOYON, DAVIS S.—
904. Pour taxes de ville des années 1881, $8 92; 1882, 15 88; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à.......$84 28
Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 727, borné par les rues Télémaque, Cortez, D'Hemécourt et Bandin.

BOYON, DAVID S.—
906. Pour taxes de ville des années 1881, $5 35; 1882, 9 53; 1883, 6; 1884, 6; 1885, 7 62; 1886, 6 06; 1887, 6 06.
Montant à.......$46 63
Six lots de terre dans le 1me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No 487, bornés par les rues Genois, Télémaque, Conti et St-Louis.

BLANC, SAM. P.—
999. Pour taxes de ville des années 1882, $19 05; 1883, 12; 1884, 15; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à.......$78 95
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16 et 17, dans l'ilet No 178, borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux et Lyon, mesurant 62 pieds de face à la rue Laurel sur 90 pieds de profondeur sur une ligne de côté, et 98 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté.

BRIGGS, MOSES—
1023. Pour taxes de ville des années 1882, $19 05; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12.
Montant à.......$70 41
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'ilet No 479, borné par les rues Derbigny, Roman, Cypress et Julia, mesurant 28 pieds de face à la rue Derbigny sur 128 pieds de profondeur.

BASTER, Mme JOHN ou Mme LETTIE P. BOUNETTE—
1064. Pour taxes de ville des années 1882, $11 12; 1883, 7 00; 1886, 3 03.
Montant à.......$21 15
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 764 borné par les rues Derbigny, Lapeyrouse, Laharpe et Roman, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny sur 158 pieds de profondeur.

BROWN, Mme CHARLOTTE—
1169. Pour taxes de ville des années 1883, $17; 1884, 17; 1885, 21 59; 1886, 17 17; 1887, 17 17.
Montant à.......$89 93
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5, dans l'ilet No 286, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Miro et Galvez, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BUCK, S. H.—
1176. Pour taxes de ville des années 1882, $190; 1885, 228 60; 1886, 181 80; 1887, 161 60.
Montant à.......$752 00
Deux lots de terre dans le 4me district de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 27 et 28, dans l'ilet No 209 borné par les rues St-Charles, Prytanée, Joséphine et St-André, mesurant 58 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 128 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme RUDOLPH H—
1228. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à.......$50 80
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 332, borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad, mesurant 37 pieds de face à la rue Canal sur 108 pieds de profondeur.

BENNERS Mme RUDOLPH H—
1229. Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à.......$10 16
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 332, borné par les rues Dorgenois, Broad, Canal et Douane, mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme RUDOLPH H.—
230. Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à.......$39 48
Quatorze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 555, borné par les rues Salomon, St-Louis, Conti et St Denis.

BURTHE, PIERRE ANDRE ET ALS.—
1356. Pour taxes de ville des années 1886, $42 42; 1887, 42 42.
Montant à.......$84 84
Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme partie du lot No 9, dans l'ilet No 383, borné par les rues St-Bernard, Solomon, St-Claude et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Bernard, sur 80 pieds de profondeur.

BAH, JEAN PIERRE—
1504. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.......$48 28
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans désignée comme partie du lot No 8 dans l'ilet No 121, borné par les rues Bassin, St-Louis, Conti et Remparts, mesurant 60 pieds de face à la rue Bassin sur 40 pieds de profondeur.

CAPUS, Mlle FRANÇOISE—
1779 Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 45; 1882, 7 94; 1883, 5 00; 1884, 5 00; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$43 40
Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 et 8 dans l'ilet No 1178, borné par les rues Antonia, Force, St-Bernard et Liberale, formant l'encoignure des rues Antonia et Force, mesurant 63 pieds de face à la rue Antonia sur 120 pieds de profondeur.

COPELAND, R. HERITIERS DE—
1925. Pour taxes de ville des années 1881, $6 24; 1883, 11 11; 1883, 7; 1884, 7; 1885, 8 89; 1886, 7 07; 1887, 7 07.
Montant à.......$54 36
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No 376, borné par les rues Joséphine, Clara, Magnolia et Jackson, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 110 pieds de profondeur.

CHRISTIAN, M. A.—
1851. Pour taxes de ville des années 1880, $14 57; 1882, 28 58; 1883, 18; 1884, 18; 1886, 20 20; 1887, 20 20.
Montant à.......$119 55
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'ilet No 259, bornés par les rues Valence, Chestnut, Camp et Cadix, formant l'encoignure des rues Valence et Chestnut, et mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

PAPIER FAYARD ET BLAYN
Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros: St Merri, 30, PARIS.

CHOPPIN, Mme R. F.—
1957 Pour taxes de ville des années 1883, $3 00; 1884, 8 00; 1885, 10 16; 1886, 8 06; 1887, 8 08.
Montant à.......$37 32
Dix lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109 et 110, Bloomingdale, la partie inférieure de la rue State et la ligne Hurtsville, mesure irrégulière.

CARTER, Mme ANNA L., ET ALS. (Mme ANNA A. JENNINGS, CAROLINE HARDING, Mme ALICE A. SMITH, Mme N. H. CARTER ET Mme CORA OGDEN.)—
1909. Pour taxes de ville des années 1882, $47 63; 1883, 30; 1884, 30; 1885, 43 18; 1886, 34 34.
Montant à.......$185 15
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 210, borné par les rues Melpomène, St-Charles, Terpsichore et Carondelet, mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène sur 128 pieds de profondeur.

CAMPBELL, ROBERT H.—
1981. Pour taxes de ville des années 1881, $21 41; 1885, 30 48; 1887, 24 24.
Montant à.......$76 15
Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots Nos 22, 23 et partie du lot No 24 dans l'ilet No 349, borné par les rues Broad Esplanade, St-Jean, Live Oak et Septième, mesurant comme suit: lot No 22 formant l'encoignure des rues Broad et Live Oak et mesurant 61 pieds de face à la rue Broad sur 110 pieds de profondeur sur la rue Live Oak et 98 pieds sur la ligne de côté, lot No 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur, et la partie du lot No 24 mesurant 20 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur.

CARONDELET CANAL AND NAVIGATION COMPANY—
2000. Pour taxes de ville des années 1881, $4 90; 1882, 8 73; 1883, 5 50; 1884, 5 50; 1885, 6 94; 1886, 5 56; 1887, 5 56.
Montant à.......$42 73
Onze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 473, borné par les rues Genois, Bayou St-Jean, Toulouse et St-Pierre.

CLEMENT Mlle ARTHEMISE—
2005. Pour taxes de ville des années 1881, $4 45; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$38 86
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, consistant en 8 lots de terre, faisant face au bayou St-Jean entre le bayou St-Jean et la rue Champs-Elysées.

CARPENTER, JEAN B. ou JEAN P.—
2011. Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 19 05; 1883, 12 00; 1884, 12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à.......$104 16
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 595, borné par les rues Mazant, Berthélemy, Robertson et Villeré, mesurant 341 pieds de face à la rue Mazant sur 140 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D. & CO. ou COLEMAN, H. D. & BRO.—
2111. Pour taxes de ville des années 1883, $16 00; 1884, 16 00; 1885, 20 32; 1886, 16 16; 1887, 16 16.
Montant à.......$84 64
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 422 borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, formant l'encoignure des rues Clara et Erato et mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Clara sur 126 pieds 7 pouces de profondeur sur la rue Erato.

COLEMAN & CO. H. D. ou H. D. COLEMAN & BRO.—
2112. Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à.......$24 00
Quatre lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No 422, borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio mesurant 127 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D. & BRO.—
2113. Pour taxes de ville des années 1884, $10 00; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10.
Montant à.......$42 90
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 421, borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato mesurant 32 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. D., & BRO.—
2114 Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à.......$8 00
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 416, borné par les rues Magnolia, Clara, Erato et Thalie, mesurant 50 pieds 7 pouces de face à la rue Erato, sur 96 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.

CHARBONNET, JOSEPH N.—
2131. Pour taxes de ville des années 1883, $5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$26 45
Une portion de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant la moitié de l'ilot No 525, borné par les rues Scott, Pierce, Toulouse et St-Pierre.

CHARBONET, ANTOINE LATANA—
2139. Pour taxes de ville des années 1883, $5 00; 1884, 5; 1885, 10 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08.
Montant à.......$42 32
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 757, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Claiborne et Derbigny, mesurant 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Laharpe, sur 157 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur.

CRESSEY, WM—
2146 Pour taxes de ville de l'année 1883.
Montant à.......$24 00
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 240 borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St André, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

CALDER, JOHN—
2164 Pour taxes de ville des années 1884, $18; 1885, 22 86; 1886, 18 18; 1887, 18 18.
Montant à.......$77 20
Deux lots de terre, dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 321, borné par les rues Liberté, St André, Franklin et Joséphine, mesurant 59 pieds 8 pouces de face à la rue Liberté sur 80 pieds de profondeur.

CALDER, JOHN—
2166. Pour taxes de ville des années 1884, $12 00; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant à.......$51 48
Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7, dans l'ilet No 237, borné par les rues Upperline, Lyon, Camp et Magasins; mesurant 60 pieds de face à la rue Upperline sur 86 pieds de profondeur.

CALDER, Mlle MARY—
2204. Pour taxes de ville des années 1884, $90; 1885, 114 30; 1886, 90 90; 1887, 90 90.
Montant à.......$376 10
Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 23 et 24, dans l'ilet No 118, borné par les rues Annonciation, Constance, Calliope et Erato, mesurant 61 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, sur 127 pieds de profondeur sur la rue Erato et formant l'encoignure des rues Constance et Erato.

CHRISTINSEN, Mme M.—
2426 Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12.
Montant.......$39 48
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 255, borné par les rues Johnson, Prieur, Dumaine et St-Philippe, mesurant 31 pieds de face à la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur.

Les VERITABLES EAUX de VICHY sont les Sources de l'Etat française
ADMINISTRATION: 8 BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS
CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.
Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

ANÉMIE
QUINA LAROCHE Ferrugineux
Recommandé pour faciliter les Croissances et Formations difficiles, il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'Estomac, excite l'appétit, combat l'Anémie, le Lymphatisme; abrège les Convalescences, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS
NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie

CALDER, JOHN R. ou SUC. JOHN R. CALDER—
2239. Pour taxes de ville des années 1884, $100 00; 1885, 127 00; 1886, 101 00; 1887, 101 00.
Montant à.......$429 00
Quatre lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13 et 14, dans l'ilet No 204 borné par les rues St-André, Joséphine, Prytanée et Coliseum, mesurant 217 pieds de face à la rue St-André sur 168 pieds de profondeur.

CHALM, LOUIS F.—
22 5. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à.......$8 00
Deux lots de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots No. 2 et 3 dans l'ilet No 10, borné par les rues Levée, Burdette, Washington et le fleuve, mesurant 78 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur.

CLARK, PHILIP—
2392. Pour taxes de ville de l'année 1884.
Montant à.......$34 34
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'ilet No 270, borné par les rues Dryades, Remparts, Delord et Calliope, mesurant 27 pieds de face à la rue Dryades sur 100 pieds de profondeur.

CORR ou CARR, GEORGE—
2456. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.......$6 06
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 351 borné par les rues Liberté, Thalie, Howard et Melpomène, mesurant 15 pieds de face à la rue Liberté sur 78 pieds de profondeur sur une ligne d'un côté et 80 pieds de profondeur de l'autre.

CAVANAUGH, Mme M.—
2575. Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.......$5 05
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18, dans l'ilet No 359 borné par les rues Désiré, Rendez, Remparts et St André, mesurant 32 pieds de face à la rue Désiré, sur 120 pieds de profondeur.

DESTEZ, ST LEON—
2765. Pour taxes de ville des années 1880, $4 55; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$43 40
Douze lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, dans l'ilet No 655, borné par les rues Elmire, Claiborne, Robertson et Congress, mesurant 341 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

DUPAQUIER DR. AUG—
2829. Pour taxes de ville des années 1880, $3 56; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$43 41
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 1725 borné par les rues Warsaw, Agriculture, Bruxelles et Industrie, mesurant 160 pieds de face à la rue Warsaw sur 100 pieds de profondeur, 120 pieds de face à la rue Agriculture sur 159 pieds de profondeur, et 160 pieds de face à la rue Bruxelles sur 100 pieds de profondeur.

DABON NICHOLAS—
2838. Pour taxes de ville des années 1880, $4 [?]; 1881, 4 46; 1882, 7 94; 1883, 5 70; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 6 05.
Montant à.......$43 40
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15 et 16 dans l'ilet No 613, borné par les rues Washington, Musique, Villeré et Robertson, mesurant 63 pieds de face à la rue Washington sur 97 pieds de profondeur.

DE ZAYAS, RAPHAEL—
3001 Pour taxes de ville des années 1881, $4 46; 1882, 7 94; 1883, 5; 1884, 5; 1885, 6 35; 1886, 5 05; 1887, 5 05.
Montant à.......$38 85
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 649, borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Ferdinand et Port, mesurant 54 pieds de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

DELAHAYE ET ALS MARIE J.—
3[?]. Pour taxes de ville des années 1884, $30; 1885, 38 10; 1886, 30 30; 1887, 30 30.
Montant à.......$128 70
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 18 dans l'ilet No 225, borné par les rues Roman, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 30 pieds chaque de face à la rue Roman sur 145 de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent les dépens et la pénalité.

J. N. HARDY,
Trésorier de la ville.

Friction Rouge du Dr Testut
Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces: 50 sous.
Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.

FEUILLETON.

No 32. Commencé le 18 avril.

MADAME LA CONNÉTABLE.

—PAR—

PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ASSASSIN.

IV

COMMENT DIDIER TIRA LA CONNÉTABLE DES GRIFFES DU COMTE DE MONTEREI.

(Suite)

—Parlez, monseigneur, dit vivement André. A notre tour nous serions trop [illegible] de vous être utiles et de reconnaître ce que vous avez fait pour nous.

—Eh bien! voici ce dont il s'agit, [illegible] le jeune officier. Une dame de mes amies, fort honorable et particulièrement intéressante, est gardée à vue en ce moment, à Anvers, par un grand [illegible] à la surveillance duquel elle [illegible] se soustraire. J'ai promis de [illegible] sa fuite de tout mon pouvoir. [illegible] vous dire qu'il s'agit d'une bonne [illegible]. Puis-je compter sur vous pour [illegible] l'accomplir?

—Certainement, assura André avec [illegible]. Que faut-il faire?

—[illegible] de bien difficile. Il s'agit de [illegible] cette dame en qualité de domestique, de lui donner tes [illegible] les tiens et de prendre sa place, tandis que je la ferai sortir de sa prison.

—Mais ne craignez vous pas qu'on s'aperçoive de ce déguisement, monseigneur?

—Non, si je puis procéder le soir à cette substitution, ainsi que j'en ai le projet. Entre cette dame et toi, il y a d'ailleurs une ressemblance de taille, de traits et d'origine, qui m'a précisément inspiré cette idée et qui m'en rendra l'exécution plus facile.

—A la bonne heure! mais on finira bien par découvrir votre ruse.

—Sans doute, mais si l'on ne s'en aperçoit que le lendemain matin, j'aurai gagné douze ou quinze heures et cette dame sera à l'abri de tout danger.

André se grattait la tête avec embarras.

—Mais moi.... demanda-t-il timidement, que me fera-t-on?

—Probablement rien, si tu racontes tout bonnement la vérité, car il sera aisé de s'assurer que tu n'as pas menti, répondit le jeune gentilhomme.—Cependant, reprit-il, il serait fort possible que, dans un mouvement d'humeur, le gardien de cette personne te fasse passer quelques heures et même quelques jours en prison. Or, si cela se présentait, il est trop juste que je te dédommage des ennuis que ta complaisance t'aurait suscités. Donc, aux cent livres que je t'ai données hier, j'en ajouterai quatre cents autres—ce qui permettrait à ton père de se rétablir, de reprendre son métier, et à vous tous de vivre à nouveau dans l'aisance où vous étiez avant que la maladie soit entrée chez vous.

Cinq cents livres! C'était une fortune pour ces meurt-de-faim! Se prêter à la combinaison de ce généreux gentilhomme ne semblait exposer André à aucun danger sérieux. Les malheureux ne pouvaient pas hésiter.

—Je regrette, monseigneur, répondit le brave garçon, que vous ne nous demandiez pas davantage en échange de semblables générosités. Tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, je suis prêt à le faire, sans autre regret que de ne pas payer plus cher les bontés dont vous nous comblez.

—Y es-tu bien décidé? demanda Didier.

—Oh! parfaitement monseigneur.

—Sans savoir d'avance où je te conduis, ni à quelle personne tu vas rendre ce signalé service?

—Les yeux fermés, la bouche close, monseigneur, je suis tout à vous, protesta André.

Alors attends-moi vers une heure. Je reviendrai te donner mes dernières instructions.

—J'attendrai, monseigneur.

Didier s'éloigna pour aller soumettre aussitôt à la connétable le plan qu'il avait imaginé.

Quoiqu'il fût un peu tôt, la princesse ne le fit pas attendre. Elle se figurait bien que le jeune gentilhomme ne se présentait pas pour rien chez elle à pareille heure.

Elle lui tendit joyeusement la main.

Il lui raconta la rencontre qu'il avait faite et le parti qu'il espérait en tirer.

—Vous m'invitez à souper ce soir, continua-t-il, et je viens, accompagné de mon domestique. Il porte mon manteau, garde mon épée et m'attend dans l'antichambre.

—Bien. Ensuite?.... fit la connétable, très attentive.

Après souper, vous congédiez tout le monde. Je fais entrer André, qui se dépouille en un clin d'œil d'un des deux costumes d'hommes dont il sera affublé. Vous l'endossez, vous jetez à ce garçon un de vos peignoirs sur les épaules, vous le poussez dans votre chambre et vous sortez avec moi sous les mêmes habits qu'il portait en arrivant.

—En cavalier, alors? demanda la princesse, toute joyeuse de cette équipée.

—Précisément, madame. Arrangez votre coiffure en conséquence, emportez le plus d'or que vous pourrez, c'est l'essentiel. Au détour de la première rue, deux chevaux sellés nous attendront. Nous les enfourcherons et nous nous dirigerons aussitôt vers la frontière de France, qui est encore celle où vous courez le moins le risque d'être poursuivie.

—Et celle que j'aurai le plus de plaisir à franchir, ajouta la connétable.

—Une fois en sûreté, poursuivit-il, vous écrirez à Giulio de venir vous rejoindre avec tous vos bagages et vous gagnerez ensuite tel autre pays qu'il vous plaira.

—Et vous m'accompagnez? demanda-t-elle, le cœur oppressé.

—Certes, jusqu'à ce que vous ne couriez plus aucun danger, promit Didier.

—Alors, c'est convenu, dit-elle. Je vais tout préparer pour ce départ.

—Et moi, je vais m'occuper de l'homme et des chevaux, dit le jeune officier. A ce soir, sept heures au plus tard!

—Didier prit congé et se retira.

En traversant la cour, il rencontra le comte de Monterei, qui le considérait d'un air défiant.

Didier le salua de son plus grand coup de chapeau, de son plus gracieux sourire, et passa outre.

L'hidalgo lui rendit cérémonieusement son coup de chapeau, mais non pas son sourire. La présence de ce bel officier au château ne lui présageait rien de bon. Aussi recommanda-t-il au poste qui gardait l'entrée du château de surveiller attentivement tous ceux qui y entraient ou en sortaient.

Didier se rendit chez André, se fit accompagner par lui dans la boutique d'un fripier où il eut la chance de découvrir un costume complet de velours noir, presque tout neuf. Ce costume avait appartenu à un étudiant de Salamanque, que la curiosité avait attiré dans les Flandres espagnoles et qui avait fini par prendre du service dans l'armée.

Le pourpoint était bien un peu droit, mais le fripier jura qu'il prêterait, et Didier fit semblant de le croire, car le pourpoint n'eût habillé que mieux le corps souple de la connétable.

Quant à André, il étouffait, mais il ne devait pas le porter assez longtemps pour en être incommodé.

Il plia donc soigneusement sur son bras le costume que lui achetait Didier, et jura qu'il serait équipé de la tête aux pieds à six heures et demie, quand son nouveau maître viendrait le chercher.

Il resta à se procurer des chevaux.

L'infatigable capitaine se rendit au relai le plus proche et, comme il ne connaissait pas le pays, s'informa du nombre des étapes qu'il fallait parcourir pour gagner la France. Après avoir inscrit sur ses tablettes le nom des villes dans lesquelles il fallait s'arrêter, il donna l'ordre qu'on lui amenât deux chevaux au coin de la rue de Gand, à huit heures précises.

Toutes choses ainsi disposées, il s'aperçut que l'heure du dîner avait sonné, rentra à son hôtel et fit largement honneur au repas qu'on lui servit.

Après quoi, il n'eut d'autre ressource, pour tuer le temps, que de parcourir la ville et d'en admirer les rares beautés.

A six heures, il revint, chargea ses pistolets et se rendit chez André.

Tout allait mieux dans la pauvre maison. La mère, en reprenant des forces, avait recouvré son courage; le père, grâce à la médication tonique du docteur, renaissait lentement à la vie. Grâce à la générosité du jeune gentilhomme, ils avaient de quoi vivre pendant plus d'une année. C'était dix fois plus qu'ils n'auraient osé demander au ciel.

André, témoin de cette soudaine résurrection, dont il avait sa bonne part, quoique ce fût lui qui eût le moins souffert, aurait maintenant donné sa vie pour le bienfaiteur inconnu que Dieu avait jeté sur ses pas.

Lorsque Didier arriva, le brave garçon achevait d'endosser le fameux pourpoint et suait sang et eau pour en boutonner les deux extrémités. Aidé par sa mère, il y réussit pourtant et le jeune capitaine lui fit signe de le suivre.

—Monseigneur, dit la femme de Perez, très émue, nous ne nous reverrons peut-être jamais, mais n'oubliez pas qu'il y aura toujours à Anvers trois cœurs reconnaissants, qui prieront pour vous et vous accompagneront de leurs vœux les plus sincères dans toutes vos entreprises.

En même temps, elle lui prit la main qu'elle embrassa respectueusement, en la mouillant d'une larme de reconnaissance.

Didier s'éloigna, la remercia d'un bon sourire et jeta son manteau à André pour lui donner une contenance.

Un peu avant sept heures, ils pénétraient dans le château d'Anvers. L'officier qui commandait le poste les examina avec attention et les laissa passer sans difficulté, dès que Didier eut prononcé le nom de la connétable.

Enfin ils arrivèrent à l'appartement de la princesse, à qui le jeune capitaine présenta André.

Tout était prêt pour le souper. Le couvert était dressé. La connétable donna l'ordre de servir.

Il lui tardait, en effet, de tenter l'aventure et de recouvrer sa liberté. Pour cela, elle était décidée à tous les sacrifices. Elle s'abandonnerait à Didier corps et âme. Il ferait d'elle tout ce que bon lui semblerait.

Sur sa toilette de [illegible], elle n'avait jeté qu'un peignoir,—celui dont elle comptait affubler André, afin de pouvoir endosser en dix minutes le costume de cavalier qui lui était destiné.

On se mit à table aussitôt.

Elle pressa le service avec une vivacité dont l'honnête Giulio fut quelque peu étonné.

A huit heures, le souper terminé, la connétable congédia son domestique et Didier alla chercher André, qui se dépouilla avec plaisir du costume de velours noir dans lequel il était emprisonné.

Marie s'en empara et passa dans sa chambre. Un quart d'heure après, elle revint habillée de noir de la tête aux pieds, la tête couverte d'une large toque de même étoffe, qu'elle avait prudemment rabattue sur ses yeux.

La défroque de l'étudiant lui allait à merveille.

Après avoir jeté son peignoir sur les épaules de l'imberbe Perez, elle le poussa dans sa chambre, le fit asseoir dans un fauteuil et lui recommanda de s'enfermer, de pousser le verrou et de ne pas bouger, quoi qu'il arrivât, avant le lendemain matin.

Maintenant, dit-elle gaiement à Didier partons?

Il lui donna son manteau et ils se dirigèrent vers la porte du château.

V

PAR QUI FUT TRAHIE LA CONNÉTABLE.

Depuis longtemps l'obscurité avait enveloppé la ville de son manteau sombre. Le froid de cette nuit de décembre était d'autant plus vif qu'un brouillard glacial en épaississait les ténèbres insondables.

En traversant la cour du château, la connétable eut un léger frisson. Cependant, pour le moment, elle avait moins froid que peur. Allait-elle franchir cette porte redoutable, s'enivrer enfin des âcres senteurs de la liberté?

Elle tremblait de tous ses membres lorsqu'ils arrivèrent devant la porte d'entrée.

Didier se fit reconnaître.

Le même lieutenant, qui l'avait reçu tout à l'heure, promena sur lui et sur son domestique le falot dont il était muni.

Fort heureusement, grâce au brouillard, à l'identité du costume, à la vague ressemblance qui existait entre la connétable et le jeune André Perez, il ne poussa pas trop loin ses investigations.

—Laissez passer! cria-t-il à la sentinelle.

Et il rentra vivement au poste.

—Brrrr..... chien de temps! murmura-t-il.

Sans se presser, Didier franchit la porte, suivi de son prétendu domestique. Quelques secondes après, ils étaient sur la place du château.

Quand la porte se fut refermée sur eux, il prit par la main la connétable. Cette main était glacée.

Elle ne pouvait en croire ses yeux. Comment! elle était libre? Ce n'était pas plus difficile que cela?

D'un mouvement nerveux, elle pressa avec force la main du jeune gentilhomme.

—Ah! mon ami, dit-elle d'une voix émue, que de remerciements!......

—Silence! fit aussitôt Didier, en posant un doigt sur ses lèvres.

Il se dirigea vers la rue de Grand, au coin de laquelle les deux chevaux devaient l'attendre.

Ils s'y trouvaient, en effet, garnis de deux selles d'homme. Dans sa précipitation, le jeune capitaine n'avait pas songé à demander qu'on garnît un des chevaux d'une selle de femme.

La connétable assura que cela ne l'effrayait pas et, quoique le valet d'écurie assurât qu'il ne lui fallait pas plus de vingt minutes pour aller jusqu'à la poste et en revenir avec une selle de femme, elle avait tellement peur qu'on ne s'aperçût de sa disparition qu'elle ne voulut pas attendre un instant.

Didier la mit en selle, [illegible] lui-même ses étriers, lui couvrit les épaules de son manteau, puis, après avoir grassement récompensé le garçon d'écurie, il s'élança à son tour et donna le signal du départ.

Après avoir traversé la ville au pas, ils s'engagèrent sur la route de Gand, espérant pouvoir atteindre Bruxelles dans la matinée.

Malheureusement le brouillard était encore plus épais dans la campagne. A vingt-cinq pas on ne distinguait rien. Sans les arbres qui, de chaque côté, bordaient la route, il eût été difficile de reconnaître son chemin.

Il fallut donc s'avancer avec prudence, c'est-à-dire perdre la moitié du temps qu'on aurait mis en toute autre circonstance à faire le trajet.

La connétable était d'ailleurs beaucoup plus confiante que Didier dans les résultats de son équipée. C'était elle qui le rassurait et contenait son impatience.

—On ne s'apercevra pas de ma fuite avant demain matin, disait-elle. Encore ne s'en apercevra-t-on que fort tard, car Giulio ne se permettra d'entrer dans ma chambre qu'à la dernière extrémité. Nous avons donc de douze à quinze heures devant nous, c'est-à-dire tout le temps d'arriver à Bruxelles.

—C'est ce que j'espère, en effet, dit le jeune gentilhomme, mais non pas avec une confiance aussi aveugle que la vôtre, j'en conviens.

—J'aurai même le temps de m'y procurer des habits de femme et, peut-être, une chaise de poste, ajouta la connétable.

—Encore des retards! s'écria Didier. Mais rappelez-vous donc, madame, ce que ces retards nous ont déjà fait perdre à Nevers et à Sancerre!

—Soyez tranquille, je ne l'ai pas oublié, répondit la princesse. Cependant, si vous admettez avec moi que nous avons douze heures seulement d'avance sur ceux qui me poursuivront,—encore n'est-il pas prouvé qu'ils s'en donneront la peine,—vous m'en accorderez bien deux pour endosser d'autres habits. Je ne saurais décemment entrer en France sous ce costume d'étudiant, pas plus qu'il ne me serait possible de chevaucher en cavalier jusqu'à Bruxelles.

A cela Didier n'avait rien à répondre. [illegible] connétable avait raison, mais il déplorait qu'elle s'arrêtât, lorsqu'il s'agissait de son salut, à d'aussi puériles considérations.

Plus il allait, plus il constatait quel contraste étrange existait chez cette femme, entre la hardiesse de son caractère et la futilité de son esprit.

Quant à elle, sa légèreté habituelle avait déjà repris le dessus sur les craintes qui s'étaient emparées d'elle au moment de son évasion. Elle se voyait sauvée, cela suffisait à lui rendre sa bonne humeur insouciante,—et l'on pourrait dire inconsciente des dangers qu'elle courait encore.

Dans cette nouvelle aventure, ce qu'elle voyait par-dessus tout, c'était la fertilité d'imagination, la présence d'esprit et la bravoure du hardi cavalier auquel elle confiait aujourd'hui sa destinée. C'était lui, en moins de vingt-quatre heures, qui avait combiné et préparé sa fuite, tandis que, depuis quinze jours, sans rien imaginer pour y échapper, elle se bornait à verser des larmes sur la captivité que son mari lui avait imposée.

Elle éprouvait un sentiment réel de fierté à la pensée que c'était elle qui mettait en mouvement tant de ressources, tant de courage, tant de modeste abnégation, sans qu'il lui en coûtât rien de plus que d'en manifester le désir, alors que cent autres femmes n'auraient pas obtenu cette même obéissance passive, ce même dévouement absolu de l'homme, à qui elles auraient tout sacrifié.

Au contraire, Didier, lui, ne demandait rien. Elle commençait même à trouver qu'il ne demandait pas assez.

Quoi! depuis qu'il la connaissait, pas un mot de pure galanterie ne s'était échappé de ses lèvres! Toujours cette imperturbable courtoisie, ce même respect souriant, cette sérénité impassible jusque dans la bataille! Cela frisait l'impertinence à la fin.

N'était-elle donc pas désirable? Sa beauté n'était-elle pas à l'apogée de sa splendeur? Tout le monde ne lui avait-il pas dit—et son miroir ne lui avait-il pas confirmé—qu'elle était à cette époque plus belle qu'elle n'avait jamais été même au temps de [illegible]?

(A suivre.)